

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE
COMMUNAUTE – EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 06 Mars 2019

Le Mercredi 06 Mars 2019 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté – EPIC - s'est réuni à l'Annexe Technique de la Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE Faubourg Desseilligny à DECAZEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFFI, président.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	15
Membres du Comité de Direction suppléés :	01
Membres du Comité de Direction représentés (pouvoirs) :	03
Date de convocation :	27/02/2019

Etaient présents :

-**Collège des élus communautaires** : M. Michel RAFFI, M. Michel CANNAC, M. Yves VALLS, Mme Evelyne CALMETTE, M. Jean ROMIGUIERE, M. Christian ROCHE, M. Jean-Michel REYNES.
 - **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Benoit LIVERTOUT, M. Matthieu BARRAU, M. Roger LESCURE, M. André ROMIGUIERE, M. Christian ROQUES, M. Michel CABROL.
 - **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants sans voix délibérative sauf en cas d'absence des membres titulaires qu'ils remplacent** : M. Bruno GIMENEZ, Mme Sabine GODIN, M. Michel DURAND, M. José DEWIT.

Pouvoirs :

M. Alain ALONSO a donné pouvoir à Mme Evelyne CALMETTE
 Mme Josiane LAGARRIGUE-CASTES a donné pouvoir à M. Jean ROMIGUIERE
 Mme Michèle COUDERC a donné pouvoir à M. Michel RAFFI

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire -Epic- peut donc délibérer valablement.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Vu la délibération n°2017/066 du Conseil Communautaire du 02/03/2017 portant la création de l'Office de Tourisme Communautaire EPIC,

Considérant les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la Loi NOTRe, imposent désormais aux collectivités d'élaborer un rapport présenté par l'exécutif sur :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, des concours financiers, de la fiscalité, des relations financières avec les EPCI de rattachement ;
- Les engagements pluriannuels avec les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- La structure et la gestion de l'encours de la dette.

Cette obligation concerne également l'EPIC Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté. Ce rapport sera annexé à la présente délibération.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,
 - donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 pour les 2 budgets
 - approuve les rapports annexés pour chacun des 2 budgets.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents ;

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME Pour extrait conforme,
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE Publiée le 17 Mars 2019
EPIC

Accusé de réception en préfecture
 012-527955454-20190306-01_00106032019-BIF
 Reçu le 19/03/2019

L'Envol - Place Jean Jaurès
 12110 CRANSAC-LES-THERMES
 Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
 Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
 Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

le Président
 Michel RAFFI